

## **CONSEIL DE SECURITE**

### **Réunion publique :**

### **Examen du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali**

**INTERVENTION DE S.E.M. TIEMAN  
HUBERT COULIBALY,**

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
ET DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE**

**(Vérifier au prononcé)**

**New York, 23 janvier 2018**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer la satisfaction de la délégation du Mali de voir votre pays, la République du Kazakhstan, présider le Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2018 et, en même temps, féliciter le Japon pour la conduite remarquable des travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Qu'il me soit également permis de remercier le Secrétaire général de notre Organisation commune, Monsieur António Guterres pour sa vision des Nations Unies et pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, gages de stabilité durable dans toute la région, voire au-delà de celle-ci.

**Monsieur le Président,**

Avant d'aller plus loin, je tiens à présenter aux membres de votre Auguste instance, au nom du Peuple et des plus hautes Autorités du Mali et en mon nom personnel mes meilleurs vœux d'une bonne et heureuse année 2018.

Aux nouveaux membres élus du Conseil, que sont la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, l'Etat du Koweït, le Pérou et la Pologne, je voudrais leur réitérer nos chaleureuses félicitations et leur assurer de notre pleine et entière coopération pour le succès de leur mission au service de la paix.

Que les délégations de l'Egypte, du Japon, du Sénégal, de l'Ukraine et de l'Uruguay, trouvent ici, l'expression de notre profonde reconnaissance pour leur contribution de qualité à la recherche de solutions aux défis émergents liés, entre autres, à la dégradation de l'environnement, la migration irrégulière, le trafic en tout genre, l'expansion du terrorisme et de l'extrémisme violent ainsi qu'aux attaques asymétriques à répétition dont les contingents des opérations de maintien de la paix des Nations unies sont l'objet dans l'exercice de leur mission.

Dans la même veine, je voudrais féliciter M. Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général, adjoint des Nations unies aux opérations de maintien de la paix pour sa brillante présentation du rapport sous examen.

**Monsieur le Président,**

Le Gouvernement du Mali prend acte du rapport du Secrétaire général et se réjouit de la qualité de la coopération entre la MINUSMA et le Gouvernement de la République du Mali. En témoigne l'existence entre les deux parties de mécanismes d'évaluation des critères de suivi de la mise en œuvre de l'Accord ainsi que dans le domaine des droits de l'homme.

Le Gouvernement du Mali adhère entièrement à l'analyse du Secrétaire général selon laquelle des progrès indéniables ont été accomplis aux plans politique et institutionnel et concernant les questions de défense et de sécurité, la justice et les mesures de développement économique, ainsi que la fourniture de services sociaux de base.

Nous y voyons un motif d'encouragement pour les parties maliennes et pour tous nos partenaires, dont l'accompagnement et le soutien multiforme sont particulièrement appréciés par Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la

République du Mali et par l'ensemble de notre peuple.

Sans qu'il ne soit nécessaire de rappeler la longue liste de ces avancées, qui traduisent la volonté et l'engagement du Gouvernement de la République du Mali, sous l'autorité du Chef de l'Etat, je voudrais tout simplement souligner que ces progrès concourent à la restauration progressive de la paix et de la sécurité dans notre pays.

Je voudrais ici vous réaffirmer la détermination du Président de la République à tout mettre en œuvre pour accélérer l'application de l'Accord, car nous restons profondément persuadés qu'il n'y a pas d'alternatives à cette voie pacifique de règlement durable de la crise complexe au Mali.

En ce qui concerne les perspectives 2018, en lien avec la mise en œuvre de l'Accord, le Gouvernement du Mali poursuivra ses efforts pour maintenir le climat de confiance entre les parties signataires et initier un projet de loi pour l'entente nationale afin de prendre en charge les propositions de la Conférence d'Entente Nationale.

C'est tout le sens de la décision prise, le 30 décembre 2017, par le Président de la République, de procéder à un remaniement du Gouvernement. Soucieux de répondre aux aspirations profondes de l'ensemble de notre peuple, le Chef de l'Etat a assigné à la nouvelle équipe gouvernementale les quatre (4) axes prioritaires suivants :

1. le parachèvement de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger ;
2. l'endigement de l'insécurité grandissante dans le centre du pays ;
3. la satisfaction de la demande sociale par l'accélération de la mise en œuvre du Programme présidentiel d'urgences sociales ;
4. l'organisation d'élections transparentes, crédibles et apaisées.

Comme vous pouvez le constater, la mise en application de l'Accord figure au premier rang des priorités présidentielles.

Participe également de cette dynamique, l'engagement solennel pris par le Chef de l'Etat, dans son adresse à la nation à l'occasion du nouvel an, de lancer le processus d'adoption de la Loi d'entente nationale, en application de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, issue des conclusions de la Conférence d'Entente nationale. Cette Loi, faut-il le rappeler, ambitionne de reconstruire le tissu social et l'unité nationale et de conforter la réconciliation entre les maliens, à travers notamment :

- l'exonération de poursuites de tous ceux qui sont impliqués dans une rébellion armée, mais qui n'ont pas de sang sur les mains ;
- des mesures d'apaisement après l'accélération des procédures en cours et les réparations accordées aux victimes reconnues ;
- un programme de réinsertion pour tous ceux qui déposeront les armes et s'engageront publiquement à renoncer à la violence.

Ainsi, le Gouvernement initiera, à brève échéance, un projet de Loi sur l'Entente

Nationale qui prendra en charge ces propositions.

**Monsieur le Président,**

Parallèlement à cette initiative forte du Président de la République, le Gouvernement s'attèlera également à diligenter la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles, du processus de cantonnement et de DDR, de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que du retour des réfugiés et des populations déplacées et de la fourniture des services sociaux de base aux populations affectées par la crise.

C'est le lieu de rappeler la tenue, les 15 et 16 janvier 2018 de la 23<sup>ème</sup> session du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, qui a salué et validé le chronogramme d'actions prioritaires retenu par les parties maliennes. Ce chronogramme balise une feuille de route destinée à mettre en œuvre des dispositions clés de l'Accord, propices à la stabilisation du pays et à la tenue des élections à venir. Le Comité a exhorté les parties maliennes à respecter les engagements souscrits et a encouragé la communauté internationale à apporter son soutien dans ce sens.

Afin d'assurer une plus grande efficacité au dialogue entre les parties signataires de l'Accord, les parties maliennes ont donné leur accord pour la participation, à l'avenir, de la MINUSMA et du chef de la file de la médiation internationale (Algérie), aux réunions du mécanisme de discussion inter-malien, **en qualité d'observateurs, je dis bien d'observateurs.**

Tous les détails de ce chronogramme sont annexés au mémorandum actualisé portant sur les actions entreprises par le Gouvernement qui vous a été transmis comme documents du conseil de sécurité.

**Monsieur le Président,**

L'un des défis majeurs liés à la stabilisation de notre pays réside dans la bonne tenue des échéances politiques à venir. La décision souveraine du Gouvernement du Mali de reporter les élections, initialement prévues en décembre 2017, à avril 2018 relève du souci d'inclusivité et d'ouverture des plus hautes autorités maliennes dans l'optique de créer un environnement des plus favorables à la tenue de ces échéances électorales. C'est l'occasion de réitérer l'engagement du Gouvernement du Mali à organiser des élections libres, crédibles et transparentes dans les délais constitutionnels impartis et sur toute l'étendue du territoire national en tenant compte de la loi sur le genre afin d'assurer la représentativité des femmes aux postes électifs.

A cet égard, le Chef de l'Etat a déjà instruit le Gouvernement de veiller à un fichier électoral crédible, aux opérations efficaces de distribution de cartes NINA, aux dépouillements transparents des bulletins de vote et à une saine gestion des bureaux de vote. Le cadre de concertation du Gouvernement avec l'ensemble des acteurs politiques nationaux en place, sera renforcé, de façon à favoriser une gestion partagée des échéances électorales à venir.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement ne ménage aucun effort pour rendre effectif le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants (DDR).

A ce propos, il convient de rappeler que sur 50 millions de dollars prévus pour la mise en

œuvre de ce programme, le Gouvernement du Mali a, malgré ses ressources limitées, financé sur fonds propre, 10 millions de dollars en plus des 15 millions de dollars mobilisés par la Banque mondiale que je tiens à saluer. J'ose espérer qu'avec l'appui d'autres partenaires, ce gap sera bientôt résorbé.

Dans le même prolongement, il me plaît d'affirmer que le Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité a déjà élaboré une feuille de route pour la mise au point de la version définitive de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale. C'est ainsi que, lors de la dernière session du Comité de Suivi de l'Accord, les parties signataires ont pris l'engagement de finaliser, avant le 02 février 2018, les critères et quotas consensuels d'intégration des ex-combattants au sein de l'Armée nationale.

**Monsieur le Président,**

En plus de l'amélioration des conditions de sécurité dans les régions du nord du pays, le Gouvernement accorde une attention toute particulière à la situation dans les régions du centre du Mali, notamment les régions de Mopti et de Ségou.

Les attaques répétées contre les paisibles populations et contre les représentants de l'Etat sapent les efforts en vue du rétablissement de l'autorité de l'Etat sur le territoire et entravent la fourniture par l'Etat des services sociaux de base à nos concitoyens de ces régions.

Il s'agit là d'un défi important que le Gouvernement entend relever à travers l'accélération sans délai de l'opérationnalisation effective du Plan de sécurisation intégrée des régions du Centre (PSIRC), afin de garantir la quiétude permettant le retour effectif de l'administration dans cette partie du pays, permettant ainsi aux enfants de se rendre à l'école et aux populations de vaquer normalement à leurs occupations.

De même, le Gouvernement organisera sans délai un dialogue politique inclusif sur la situation sécuritaire dans le centre du pays.

**Monsieur le Président,**

S'agissant de la situation de droits de l'homme évoquée dans le rapport du Secrétaire général sous examen, je voudrais rappeler que la création d'un ministère entièrement dédié aux droits de l'homme dans les gouvernements successifs, illustre la volonté politique inébranlable des autorités maliennes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Ainsi, je puis vous dire que le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a déjà donné des instructions aux autorités judiciaires dont les ressorts sont concernés, d'ouvrir des informations et enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme contenues dans ledit rapport, notamment les cas de disparitions forcées, arrestations et détentions arbitraires. Cela a été rendu possible grâce à la coopération dynamique que les Ministères de la Justice et des Droits de l'Homme entretiennent avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA.

Quant à la situation humanitaire, il convient de noter que le Gouvernement du Mali est résolument engagé à relever les défis liés au retour des populations déplacées et réfugiées dans des conditions optimales, à l'accès des populations affectées par la crise aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et

l'assainissement, au renforcement des moyens de subsistances et la capacité de résilience de ces populations.

A ces actions, s'ajoutent la réouverture du Lycée de Kidal lors de la rentrée scolaire 2017-2018 et le retour effectif de l'Etat dans toutes les capitales régionales du Nord et les chefs-lieux de cercles.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Gouvernement du Mali aux agences, fonds et programmes du système des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires opérant au Mali et qui ne cessent d'apporter une assistance multiforme aux réfugiés, aux populations déplacées et celles restées sur place dans les régions touchées par la crise.

**Monsieur le Président,**

Sur le plan de la sécurité en lien avec la MINUSMA, le Gouvernement du Mali renouvelle sa demande de renforcement des capacités opérationnelles de la Mission onusienne au Mali, de manière à lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat.

Pour ma part, je salue la signature, le 8 novembre 2017, du Mémoire d'accord entre la MINUSMA et le Gouvernement du Mali sur l'appui de la Mission aux forces armées maliennes. Nous appelons à la mise en application diligente de cet accord, en vue de créer les conditions du rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, notamment en permettant le retour de l'administration et des forces de défense et de sécurité dans toutes les régions du Nord, y compris Kidal.

**Monsieur le Président,**

Sur le plan régional, le Mali se félicite des progrès accomplis dans le processus d'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Je salue le soutien de votre auguste Conseil et de l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux en faveur de cette Force.

Certes, la présidence malienne prendra fin dans les semaines à venir, mais le Mali reste pleinement engagé en faveur des objectifs sécuritaires et de développement de cette Organisation.

**Monsieur le Président,**

Pour conclure, je réitère la reconnaissance et la gratitude du Président de la République et du peuple du Mali au Secrétaire général, à son Représentant spécial au Mali et à l'ensemble du personnel de la MINUSMA, ainsi qu'aux pays contributeurs de contingents, à la force française Barkhane, à l'EUTM, aux membres du Comité de suivi de l'Accord, dirigé par l'Algérie, pour l'appui constant et multiforme au processus de paix et de stabilisation dans notre pays.

Le Gouvernement du Mali condamne fermement les attaques lâches et barbares dont les forces nationales et internationales et les populations civiles sont l'objet. Je renouvelle nos condoléances aux familles de toutes les victimes, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

**Je vous remercie.**